

vient d'être donné au Public , & qui renferme de si pernicious conseils. Libelle que nul d'entre Nous n'a pû lire sans être pénétré de douleur , & sans repandre des larmes , & que V. M. I. condamnera sans doute elle-même , si elle veut bien l'examiner sans prévention , & avec cet esprit de piété & Religion héréditaire aux Princes de la Maison d'Autriche ; n'étant pas possible de voir sans émotion , jusqu'à quels excès se sont laissés emporter les auteurs de cet écrit scandaleux , & de quels termes injurieux ils ont osés se servir pour décrier ou affoiblir les droits de l'Eglise. Ce fut peut-être de-là que les troupes de V. M. I. passant il n'y a pas long-tems sur les Terres Ecclesiastiques , prirent occasion de se faire fournir des vivres par les Sujets du Pape , de s'emparer ensuite de la Ville de Comachio &c. qu'ils trouverent destituée de tout , & de la faire fortifier ensuite , ce qui est une usurpation manifestement faite sur les Etats de l'Eglise. Cette conduite violente étant directement opposée aux loix d'une guerre juste , & combattant également le droit des gens & la piété naturelle aux ancêtres de V. M. I. nous sommes infiniment éloignés de l'imputer à ses ordres , & nous espérons même de sa justice qu'elle vengera le St. Siege du tort qu'il lui a été fait , au préjudice de tant de Declarations émanées de la Cour Imperiale , & des preuves autentiques d'une possession aussi ancienne que legitime. Car si une possession immémoriale , jointe à des Concordats réitérés , & à des preuves solides , ne peut établir les droits de l'Eglise même , & lui conserver son domaine , quels Etats subsisteront désormais , & quels Royaumes seront à l'abri des